



SOCIÉTÉ  
DE COMMISSARIAT  
AUX COMPTES  
Commissaire aux Comptes  
près de la Cour d'Appel  
de Colmar

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**ASSOCIATION LA PASSERELLE**

Au Trèfle,  
Allée du Chemin Vert  
68 170 RIXHEIM

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**EB AUDIT**  
2 Avenue de Bruxelles  
68 350 DIDENHEIM

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
Régionale de Colmar

## ASSOCIATION LA PASSERELLE

Exercice clos le 31/12/2020

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux membres,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA PASSERELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en oeuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 que nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons notamment contrôlé le respect des règles de comptabilisation des subventions ainsi que le respect des conditions prévues dans les conventions signées liées à leur octroi. Nous avons également vérifié le caractère approprié de la comptabilisation en fonds dédiés des subventions dont les actions ont été reportées sur l'exercice suivant et des informations fournies dans l'annexe.

S'agissant des risques et litiges, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue, décrite dans la note « provision pour litige » de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et vérifier la présentation qui en a été faite.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités des membres du Conseil d'Administration relatives aux comptes annuels**

Il appartient aux membres du Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux membres du Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

**Fait à Didenheim  
Le 22 mars 2021**

**Le commissaire aux comptes  
EB AUDIT**



**Véronique HABA**

**BILAN**

Actif	Du 01/01/2020 au 31/12/2020			31.12.2019
	Brut	Amort	Net	Total
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES				
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>985 041.55</b>	<b>892 757.86</b>	<b>92 283.69</b>	<b>124 024.37</b>
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	386 040.72	365 613.66	20 427.06	32 827.65
AUTRES	599 000.83	527 144.20	71 856.63	91 196.72
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>31 449.00</b>		<b>31 449.00</b>	<b>16 271.00</b>
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	31 449.00		31 449.00	16 271.00
PRETS				
AUTRES				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)</b>	<b>1 016 490.55</b>	<b>892 757.86</b>	<b>123 732.69</b>	<b>140 295.37</b>
<b>STOCKS ET ENCOURS</b>	<b>5 630.38</b>		<b>5 630.38</b>	<b>3 654.92</b>
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS	5 630.38		5 630.38	3 654.92
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
<b>FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES</b>				
<b>CREANCES</b>	<b>922 964.11</b>	<b>6 247.76</b>	<b>916 716.35</b>	<b>747 867.37</b>
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	50 068.53	6 247.76	43 820.77	67 269.88
AUTRES	872 895.58		872 895.58	680 597.49
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				<b>15 675.82</b>
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>1 249 331.74</b>		<b>1 249 331.74</b>	<b>1 166 823.19</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>6 225.78</b>		<b>6 225.78</b>	<b>5 968.47</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)</b>	<b>2 184 152.01</b>	<b>6 247.76</b>	<b>2 177 904.25</b>	<b>1 939 989.77</b>
<b>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)</b>				
<b>ECART DE CONVERSION ACTIF (5)</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 200 642.56</b>	<b>899 005.62</b>	<b>2 301 636.94</b>	<b>2 080 285.14</b>

**BILAN**

<b>Passif</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31.12.2019</b>
	<b>Montant</b>	<b>Total</b>
<b>FONDS PROPRES</b>		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		101 571.80
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	485 439.64	485 439.64
REPORT A NOUVEAU	329 547.51	187 860.85
RESULTAT DE L'EXERCICE	92 448.22	40 114.86
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1)</b>	<b>907 435.37</b>	<b>814 987.15</b>
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	24 767.29	24 858.39
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
<b>TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)</b>	<b>24 767.29</b>	<b>24 858.39</b>
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)</b>	<b>932 202.66</b>	<b>839 845.54</b>
PROVISIONS POUR RISQUES	70 662.77	70 662.77
PROVISIONS POUR CHARGES	232 458.12	226 528.12
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)</b>	<b>303 120.89</b>	<b>297 190.89</b>
<b>FONDS DEDIES (4)</b>	<b>81 700.00</b>	
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS	8 739.00	10 425.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	404 038.84	390 041.19
DETTE FISCALES ET SOCIALES	540 738.11	523 984.51
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	21 871.53	7 062.01
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	9 225.91	11 736.00
<b>TOTAL DETTES (5)</b>	<b>984 613.39</b>	<b>943 248.71</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 301 636.94</b>	<b>2 080 285.14</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

Sélection période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
ACHATS DE MARCHANDISES	1 898.50		6 045.10
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	49 068.63		67 245.18
VARIATION DE STOCK	-1 975.46		944.61
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	964 618.67		1 203 105.99
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	241 083.44		304 040.33
SALAIRES ET TRAITEMENTS	2 559 586.03		2 924 354.95
CHARGES SOCIALES	758 924.34		850 551.94
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		54 985.61	50 961.72
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	46 107.18		47 147.94
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS	2 948.43		794.45
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	5 930.00		3 019.33
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	1 122.72		1 323.06
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>4 629 312.48</b>	<b>5 408 572.88</b>
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)	96 423.62		97 062.44
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	3 034.49		4 544.50
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)</b>		<b>3 034.49</b>	<b>4 544.50</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	5 647.51		3 609.15
SUR OPERATION EN CAPITAL	1 552.03		629.99
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			10 000.00
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)</b>		<b>7 199.54</b>	<b>14 239.14</b>
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)	81 700.00		
PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>4 817 670.13</b>	<b>5 524 418.96</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = BENEFICE</b>		<b>92 448.22</b>	<b>40 114.86</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 910 118.35</b>	<b>5 564 533.82</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

Produits (ttc)	Du 01/01/2020 au 31/12/2020		31.12.2019
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE	864 217.07		1 435 987.59
<b>SOUS-TOTAL A</b>		<b>864 217.07</b>	<b>1 435 987.59</b>
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	3 834 541.01		3 878 424.38
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	71 060.92		109 034.43
COLLECTES			
COTISATIONS			
AUTRES PRODUITS	10 771.55		15 842.60
<b>SOUS-TOTAL B</b>		<b>3 916 373.48</b>	<b>4 003 301.41</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>4 780 590.55</b>	<b>5 439 289.00</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)</b>	<b>96 423.62</b>		<b>97 062.44</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
DE PARTICIPATION	1 982.88		2 898.22
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES			
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)</b>		<b>1 982.88</b>	<b>2 898.22</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	28 291.98		22 475.49
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	2 829.32		2 808.67
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)</b>		<b>31 121.30</b>	<b>25 284.16</b>
<b>REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>			
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>4 910 118.35</b>	<b>5 564 533.82</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = PERTE</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>4 910 118.35</b>	<b>5 564 533.82</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT de l'exercice 2020

Le bilan dont le total est de 2 301 636.94 € et le compte de résultat faisant apparaître un excédent de 92 448.22 € sont établis conformément aux dispositions de la législation française. Ils répondent notamment aux exigences du Plan Comptable Général et notamment du règlement du CRC n°99-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de l'application du nouveau Règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (1\*)
- Indépendance des exercices,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

(1\*) Cf point sur les subventions d'investissement non renouvelable

#### **Description détaillée de l'objet social de l'entité, des activités réalisées :**

La Passerelle est un centre social et un relais culturel, elle regroupe des activités allant de la Petite Enfance aux activités adultes.

Un pôle développement social, enfance, jeunesse et famille regroupant les 3 Multi-accueils, le Relais Assistante Maternelle, les services périscolaires et extrascolaire et le développement social.

Un Relais Culturel, composé d'une salle de spectacle, d'un cinéma, d'activité de médiation culturelle et d'une biluthèque.

*(Faint, illegible text, possibly a stamp or signature)*

## La variation des fonds propres

Variation des fonds propres		
	2020	2019
Fonds associatifs sans droit de reprise	0,00	101 571,80
Réserves	485 439,64	485 439,64
Report à nouveau	329 547,51	187 860,85
Résultat de l'exercice	92 448,22	40 114,86
<b>Total fonds propres</b>	<b>907 435,37</b>	<b>814 987,15</b>

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue. Les principales durées d'utilisation détenues pour le calcul des amortissements sont les suivantes :

- agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
- installations industrielles (atelier bois, matériel de cuisine)	5 à 10 ans
- matériel et outillage	5 à 10 ans
- mobilier de bureau	5 à 10 ans
- autres (matériel culturel)	5 à 10 ans
- informatique	1 à 2 ans

### Etat des Immobilisations :

	Valeur brute au 01/01/2020	Acquisitions	Sorties	Valeur brute au 31/12/20
215110 Matériel socio-éducatif	18 519.36			18 519.36
215210 Matériel divers	52 346.03			52 346.03
215310 Relais Culturel	253 730.33	407.50		254 137.83
215410 Atelier bois	61 037.51			61 037.51
218310 Matériel du bureau	131 891.21			131 891.21
218330 Matériel informatique	166 595.51	8 511.60		175 107.11
218410 Service petite enfance	158 449.66	5 642.30		163 897.06
218420 Economie sociale et familiale	67 224.17			67 224.17
218430 Service enfance	60 881.25			60 881.25
<b>TOTAL</b>	<b>970 675.03</b>			<b>985 041.53</b>

## Etat des Amortissements :

	Valeur brute au 31/12/20	Cumul Amortissement au 01/01/20	Amortissements Au 31/12/20	Valeur nette au 31/12/20
215110 Matériel socio-éducatif	18 519.36	17 088.30	867.69	563.37
215210 Matériel divers	52 346.03	37 420.59	4 546.78	10 378.66
215310 Relais Culturel	254 137.83	242 901.04	5 398.08	5 838.71
215410 Atelier bois	61 037.51	55 395.64	1 995.94	3 646.33
218310 Matériel du bureau	131 891.21	113 141.28	5 890.52	12 859.41
218330 Matériel informatique	175 107.11	135 948.77	16 715.96	22 442.38
218410 Service petite enfance	163 897.06	130 749.12	8 048.26	25 099.68
218420 Economie sociale et familiale	67 224.17	67 224.17	0.00	0.00
218430 Service enfance	60 881.25	46 781.82	2 644.35	11 455.08
<b>TOTAL</b>	<b>985 041.53</b>	<b>846 650.73</b>	<b>46 107.58</b>	<b>92 283.62</b>

## Stocks :

Comme les années précédentes, le stock a été évalué au prorata des dernières factures :

- Scierie KIRCHHOFFER + FORGIARINI – atelier bois	5 548.85 €
- confiserie Benoit promotion - Davigel – cinéma	81.53 €

## Etat des échéances créances et dettes :

### ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif			
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances	à plus 1 an	à plus 5 ans	
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>									
Créances rattachées à des participations	0	0	0	Emprunts obligataires convertibles (2)	0	0	0	0	0
Prêts (1)	0	0	0	Autres emprunts obligataires (2)	0	0	0	0	0
Autres (parts sociales)	31 449	0	31 449	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit					
				dont :					
				- à 2 ans au maximum à l'origine	0	0	0	0	0
				- à plus de 2 ans à l'origine	8 739	0	8 739	0	0
<b>Créances de l'actif circulant :</b>				Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	0	0	0	0	0
Créances usagers et clients et Comptes rattachés	43 821	43 821	0	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	404 039	404 039	0	0	0
Autres (subvention à recevoir, TVA, Etat)	872 898	872 898	0	Dettes fiscales et sociales	531 678	531 678	0	0	0
Capital souscrit - appelé, non versé	0	0	0	Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	6 226	6 226	0	Autres dettes (3)	21 872	21 872	0	0	0
				Produits constatés d'avance	9 226	9 226	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>964 392</b>	<b>922 943</b>	<b>31 449</b>	<b>TOTAL</b>	<b>976 654</b>	<b>966 816</b>	<b>8 739</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice					
				(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)					

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours  
(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

## Autres Créances :

Les autres créances représentent 872 895.58 €, elles sont principalement constituées des subventions à recevoir pour un montant de 853 675.83 €. Le détail des subventions de fonctionnement à recevoir est repris dans ce tableau :

Subventions à recevoir	Montant
Mairie de Rixheim Charges de Fluides 2020	39 416.13
SCIN Charges de Fluides 2020	57 007.49
Conseil Régional Cinoch + Résidence + Animation médiation	30 750.00
CAF Prestations de service + Fonds Publics et Territoires	176 061.21
M2A	550 441.00

## Subventions :

### Répartition des subventions 2020 par financeur :

Subventions 2019	Montant
DDCSPP	69 940.00
DRAC	30 000.00
Conseil Régional	35 000.00
Conseil Départemental	34 600.00
Ville de Rixheim	479 750.00
CAF	1 148 831.48
M2A	1 560 335.00
SCIN	454 896.00
Autres	21 188.53

### Répartition des subventions 2020 par secteur :

	MA TREFLE RAM/LAEP	MA TOURNICOTI	MA ENTREMONT	PILOTAGE	LOGISTIQUE	ESF	PERI ROMAINS	PERI ILE NAP	PERI ENTREMONT	ALSH	Atelier Pass'Art	CINER'	ADS	FORMATION	CULTUREL	
TYPE DE GESTION	Convention	DSP	DSP			Convention	Convention	DSP	DSP	DSP	Auto- financement	Convention	Convention	Auto- financement	Convention	
Etat										3 740			35 000	33 200	28 000	99 940
Région															35 000	35 000
Département	1 500											1 000	2 800		29 300	34 600
Ville de Rixheim						97 900							43 000		338 850	479 750
CAF	317 500	217 130	250 724	110 146		58 495	39 237	9 218	34 750	37 466		11 125	63 041			1 148 831
M2A	340 676	249 947	223 313				323 174	180 442	242 783							1 560 335
SCIN										277 834		177 062				454 896
Autres subventions	2 400											7 107			11 683	21 190

## Subvention d'investissement non renouvelable :

Le règlement ANC n° 2018-06 supprime le traitement comptable spécifique du règlement CRC n° 1999-01 pour les subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'association. Il s'agit d'un changement de méthode comptable avec traitement rétrospectif et imputation de l'impact en « report à nouveau ».

Le compte 102 600 « fonds associatif sans droit de reprise » a été soldé et le montant de 101 571.80 € a été transféré en « report à nouveau ». Faisant passer le compte de « report à nouveau » de 227 975.71 € à 329 547.51 €.

## Subventions d'investissement :

	Subvention accordée	Montant non utilisé	Solde subvention octroyée	Financeurs
SUBVENTION 2008	10 000,00	4 354,31	5 645,69	CAF
SUBVENTION 2010	7 000,00	4 229,47	2 770,53	CAF
SUBVENTION 2012	3 903,00	1 816,16	2 086,84	CAF et M2A
CROWDFUNDING 2016	7 530,00		7 530,00	CROWDFUNDING + MAIRIE RIXHEIM
SUB MA TREFLE 2017	7 300,00	910,77	6 389,23	CAF et M2A
SUB MA TOURNICOTI 2017	3 800,00		3 800,00	CAF
SUB MA ENTREMONT 2017	470,00	95,21	374,79	CAF
SUB LAEP 2017	390,00		390,00	CAF
SUB PERI DES ROMAINS 2017	2 500,00	406,16	2 093,84	CAF
SUB BILU 2017	450,00		450,00	CAF
SUB 2019 MA TOURNICOTI	1 020,00		1 020,00	CAF
SUB 2019 L	2 400,00		2 400,00	CAF
SUB 2019 MA ENTREMONT	2 000,00		2 000,00	CAF
SUB 2019 ALSH EXTRA	1 300,00		1 300,00	CAF
SUB 2019 ALSH EXTRA VAC	1 400,00		1 400,00	CAF
SUB 2020 PERI ENTRE + IN	1 200,00		1 200,00	CAF
SUB 2020 MA ENTREMONT	1 200,00		1 200,00	CAF
	53 863,00	11 812,08	42 050,92	

## Les fonds dédiés :

2 Subventions de l'Etat de la DDCSPP « stratégie de lutte contre la pauvreté » ont été mis en fonds dédiés car les actions porteront sur fin 2021 et la convention fait mention d'une réalisation sur 2021 :

- L'éveil culturel, un levier pour le développement de l'enfant en contexte de précarité : 31 200 €
- Lutte contre la fracture numérique : 30 000 €

1 subvention de la Région pour le soutien au Résidence d'artiste pour un montant de 13 500 €, l'action couvrant encore la période de janvier à juin 2021.

2 Subventions du département dont la réalisation est reporté sur 2021 :

- Pratique artistique collège, l'action a été reporté en janvier 2021 : 5 000 €
- Culture et solidarité : 2 000 €

Le montant total des fonds dédiés apparaissant au bilan 2020 est de 81 700 €

### Effectif moyen par catégorie :

L'effectif moyen de La Passerelle est de 113.08 ETP au 31 décembre 2020, dont :

- 107.6 ETP non cadres
- 5.5 ETP cadres

La rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants s'élève à 150 934.43 € selon DSN.

Le montant des avantages en nature des 3 plus hauts cadres dirigeants est de 0 €.

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006.

### Provision pour départ à la retraite :

L'indemnité de départ en retraite est calculé sur la base d'1/60° de la rémunération annuelle par année de présence avec un maximum de 15 ans, conformément aux dispositions de la convention collective des centres sociaux et sociaux-culturels.

Le calcul de la provision ne tient compte ni de la probabilité de survie, ni de la probabilité de non départ. Il se base sur les hypothèses suivantes :

- Départ à la retraite à l'initiative des salariés à l'âge de 65 ans. (Le report de l'âge légal de départ en retraite n'a pas modifié de façon significative le montant de l'IFC. Il n'en a donc pas été tenu compte).
- Taux d'augmentation des salaires de 2% annuel
- Taux de charges sociales de 40%
- Taux d'actualisation de 2.5%

La dette actuarielle mesure l'engagement financier actualisé de l'association rapporté à l'ancienneté acquise au 31 décembre 2019. Il s'agit de la part relative aux droits passés.

Montant de la provision pour départ à la retraite 2019 : 232 458 €

### Provisions pour créances clients:

Le montant de la provision pour créances douteuses prend en compte les créances constatées avant le 31/12/2019. La provision couvre le risque de non recouvrement de ces créances. Le montant pour l'année 2020 est de 6 247.76 €.

### Provisions pour litiges :

	Montant provisions année 2008	Reprise provisions	Solde
Litiges/risques Service << Récré >>	40 662	0	40 662

Le montant de la provision reste inchangé par rapport à l'exercice précédent : La Passerelle s'est pourvue en cassation, le reste de la provision constitué est maintenu au bilan.

	Solde N-1	Reprise provisions	Solde
Litiges/risques PRUD'HOMMES	30 000	0	30 000

La Passerelle est actuellement en litige avec un ancien salarié, un procès est en cours aux Prud'hommes.

## DETAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La Ville de Rixheim met à disposition de l'association par convention tous les locaux pouvant servir aux animations portées par LA PASSERELLE autant sur le siège social que dans les différents quartiers de la commune et les différentes écoles ainsi que les locaux pour le personnel administratif.

La CCIN a signé une convention de mise à disposition de locaux, et par un avenant à compter du 19 février 2007, la mise en place des bâtiments modulaires. Ces conventions ont été reprises par la M2A.

Depuis 2011 tous les frais de fluides concernant les bâtiments de compétence Mairie et SCIN sont refacturés par la ville et apparaissent en compte 655600 Frais de services gérés en commun pour un montant de 96 423.62€. Les frais de fluide concernant les bâtiments de compétences M2A sont refacturés, depuis 2013, directement par la Ville à la M2A.

Une délégation de Service Public a été initialement contractualisé en date du 29 janvier 2013, M2A et SCIN, renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour l'exploitation d'un multi-accueil, d'un périscolaire et un extrascolaire (Mercredis et vacances). M2a met à disposition les locaux situés rue des Peupliers à Rixheim.

Une seconde convention de Délégation de Service Public a été signé avec M2A en date du 17 février 2015 et renouvelé le 1<sup>er</sup> janvier 2021 concernant l'exploitation d'un multi accueil et d'un périscolaire sur le site d'Île Napoléon. M2A met à disposition les locaux situés rue Vaclav Havel à Rixheim. Les charges de Fluides du bâtiment sont prises en charge directement par la Passerelle.

Pour les bâtiment mis à disposition dans le cadre des DSP, il n'y a pas de possibilité de valoriser cette contribution en nature, car nous ne recevons pas de M2A un décompte. Nous recevons pour cette mise à disposition une facture de frais de location comptabilisé dans les comptes de chaque bâtiment.

48 personnes interviennent régulièrement en bénévolat prenant en charge des activités régulières qui n'existeraient pas sans leur intervention, les bénévoles ne sont pas présents à La Passerelle depuis la fermeture du mois de mars :

- 7 bénévoles à l'atelier bois assurent 18h par semaine d'ouverture au public
- 10 personnes assurent la totalité de la préparation et du fonctionnement de la Guinguette du Trèfle

- 22 bénévoles viennent en renfort indispensable à l'équipe de 4 professionnels de la Biluthèque, assurant ainsi plus d'1 ETP (équivalent temps plein) de travail régulier
- 9 bénévoles mettent leurs compétences au service de notre agent de développement social

Le temps de bénévolat étant par principe non contraint nous n'avons pour le moment pas mis en place de système de décomptes des heures, permettant de valoriser le bénévolat à La Passerelle.

En l'état actuel de la réglementation sur les accueils de loisirs, le recours à des bénévoles n'est pas possible pour l'encadrement quotidien des enfants et des jeunes.